



INSTITUTION JEAN-PAUL II

ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE

Objet : *Taxe d'apprentissage 2025*

Catégorie A

Rouen, le 20 mars 2025

Code UAI LYCEE = 0763408S

Code UAI COLLÈGE = 0763406P

LETTRE AUX ENTREPRISES

Au nom de l'Institution Jean-Paul II, nous nous permettons de solliciter **l'attribution à notre Etablissement** d'une part des versements auxquels votre entreprise est assujettie au titre **de la taxe d'apprentissage**.

En répondant à cette démarche, vous apporterez un **soutien** vraiment **précieux** à notre Etablissement qui, par sa recherche d'excellence, rejoint l'exigence de qualité, véritable priorité du monde de l'entreprise.

L'Institution Jean-Paul II a choisi de développer parmi toutes ses formations une section technologique STMG, qui permet à tous ses élèves de réussir et une section BTS spécialité « Professions Immobilières » qui destine ses étudiants à rapidement être opérationnels sur le marché du travail. Parallèlement, l'Institution prépare des collégiens, avec une section SEGPA, à rejoindre une formation professionnelle au service du développement des entreprises.

Votre contribution par la taxe d'apprentissage permet la constante adaptation des matériels pédagogiques à l'évolution technologique de notre temps. Elle participe aussi à l'ouverture nécessaire de ces sections au monde de l'entreprise, avec l'organisation de visites et de stages pédagogiques.

Nous vous remercions de nous avoir apporté votre aide par le versement de la taxe d'apprentissage dans les années passées, et sollicitons à nouveau votre soutien financier. Merci également aux nouveaux partenaires qui nous rejoindront en 2025.

François VERMESSE

Président

Jean-Dominique EUDE

Directeur

Maternelle
Élémentaire

Collège
Lycée

Internat

39, rue de l'Avalasse
76 000 ROUEN
02 35 71 23 55
Fax : 02 35 71 18 12

JP2Sup

48, rue du Champ-
des-Oiseaux
76 000 ROUEN
02 35 89 00 01
Fax : 02 35 88 90 56

accueil@
institutionjeanpaul2.fr